



vente bien immobilier

Par **SOUVIGNET**, le **07/07/2019** à **10:08**

Bonjour,rnrnExiste t'il une possibilité juridique de vendre un bien immobilier de sa mère à sa place. Atteinte d'alzheimer , elle n'a plus la faculté d'y reflechir et la maison part à l'abandon et devient source de dépenses financières importantes. Je precise qu'elle n'est pas sous protection de justice mais que tout son quotidien est géré par moi meme à sa place.rnrnje pense que c'est impossible sans une mise sous tutelle ou curatelle, mais ma question en appelle une autre : à supposer que la maison soit vouée à l'expropriation par décision d'utilité publique, si ce n'est pas possible de vendre à sa place, il ne doit donc pas non plus etre possible que le bien soit acheté par la ,commune ou le departement au motif d'expropriation?rnrn rnrnMerci pour votre reponse.

Par **BrunoDeprais**, le **07/07/2019** à **12:22**

BonjourrnrnL'expropriation est possible, mais le montant risque de ne pas être le même.rnSans l'aval de la justice vous ne pouvez pas vendre à la place de votre mère.